



# Proces-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal séance du **7 Avril 2015**

Le mardi 7 avril 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Madame Carole SIMON (Pouvoir donné à Madame Sylvie AUGUSTE)
- Monsieur Hervé ARNOULD

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **Vote des taux d'imposition 2014**
- **M14 – Vote du compte administratif 2014**
- **M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2014**
- **M14 – Approbation du Compte de Gestion 2014**
- **M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**
- **M14 – Vote du Budget Primitif 2015**
- **M49 – Vote du Compte administratif 2014**
- **M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2014**
- **M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**
- **M49 – Approbation du Compte de Gestion 2014**
- **M49 – Vote du Budget Primitif 2015**

## **Vote des taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter, pour l'année 2015, le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Il explique qu'après la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les taux avaient été diminués en 2014, suite à l'accord de neutralisation fiscale et budgétaire signé par les 38 maires de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne, afin de neutraliser l'évolution des taux globaux.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions pour 2015 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 18,62 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 20,90 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 14,82 %

## **M14 – Vote du compte administratif 2014**

Monsieur le Maire précise que la M14 est le budget principal de la commune et la M49 est le budget de l'eau.

Monsieur le Maire présente, ligne par ligne, les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement, inscrites au BP 2014 en énumérant les sommes votées l'année passée et celles réellement émises en 2014. Soit un résultat de clôture 2014 comme suit :

Exédent de fonctionnement : 368 384,36 €

Déficit d'investissement : 64 427,28 €

Reste à réaliser : 40 826,50€

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion,

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti, et sous la présidence du doyen de l'assemblée, Jacques ROUSSEAU, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

#### **M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2014 au BP 2015, soit un excédent de fonctionnement de 263 130,58 € (R002), un besoin de financement de la section d'investissement de 105 253,78 € (1068) et un déficit d'investissement reporté de 64 427,28 € (D001).  
Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **M14 – Approbation du Compte de Gestion 2014**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Compte de Gestion est le document comptable dressé par le receveur, qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Suite à cela, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2014 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**

Monsieur le Maire propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section d'investissement au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section d'investissement.

#### **M14 – Vote du Budget Primitif 2015**

Monsieur le Maire présente le budget Primitif 2015, qui s'équilibre à 1 140 592 € pour la section fonctionnement et à 1 245 460 € pour la section d'investissement.

Un débat s'installe sur les différents investissements projetés.

Le BP 2015 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

#### **M49 – Vote du Compte administratif 2014**

Après avoir énuméré les sommes votées au BP 2014 et celles réellement émises au titre de l'année 2014, le résultat de clôture est donc arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement : 85 843,94 €

Excédent d'investissement : 28 594,66 €

Michel VALTER propose de passer au vote du CA 2014. Pour ce faire, il quitte la salle du Conseil Municipal et laisse la parole à Jacques ROUSSEAU qui prend donc la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve les chiffres présentés au CA 2014 qui est voté à l'unanimité.

#### **M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2014 au BP 2015 soit un excédent de fonctionnement de 85 843,94 € (R002) et un excédent d'investissement de 28 594,66 € (R001).  
Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**

Monsieur le Maire propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section d'investissement au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section d'investissement.

#### **M49 – Approbation du Compte de Gestion 2014**

Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2014 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## M49 – Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'eau 2014, qui s'équilibre à 106 635 € pour la section fonctionnement et à 115 230 € pour la section d'investissement.

Le BP 2015 pour la M49 est voté à l'unanimité des membres présents

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux Grande Rue

Michel VALTER informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la Grande Rue ont débuté le lundi 23 mars. Ils devraient se terminer au alentour du 17 mai.

### PCS

Monsieur COURAUX explique aux membres du Conseil qu'à la suite des différents exercices de mise en situation, le PCS a été simplifié pour une meilleur lisibilité. Un exercice est prévu prochainement.

### Nomination des salles

Monsieur le Maire rappelle que le nom de la salle des associations et la petite salle "anciennement des échecs" ont trouvés leur nom, Monsieur le Maire ayant interrogé les familles concernées, elles sont toutes deux d'accord . La salle des associations (Salle Bleue) sera nommée « Léon CHANGENOT », la petite salle annexée à la salle Maurice Simon sera nommée « André AUBOIN ».

Une cérémonie sera organisée afin d'officialiser les nominations de ces salles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 7 avril 2015.

Le Maire,  
Michel VALTER